

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France

Compte-rendu de la visite du jury régional du 4 août 2022

LA CAPELLE

1/ La visite du jury

Le jury vous remercie pour votre accueil.

Le discours était intéressant. Pour la prochaine fois, pensez à présenter un plan du circuit de la visite et à accompagner votre présentation du contexte local d'un support type diaporama. Attention aussi à la gestion du temps, la présentation en salle ne doit pas prendre plus de 10 à 15 minutes.

Le dossier est intéressant et reprend les critères de la grille d'évaluation. Cependant, il pourrait être étoffé et sa mise en page peut être améliorée (pour un niveau « 3 Fleurs »).

La visite mériterait d'être mieux organisée : prévoir un mode de transport et bien gérer le temps.

2/ La mise en œuvre du projet municipal

Il faut exprimer oralement la motivation pour la démarche de labellisation.

La commune a de beaux projets en perspective. Le jury vous encourage à bien prendre en compte ses remarques et conseils et à ne pas hésiter à vous faire accompagner par des structures qualifiées (poursuivre les partenariats avec le CAUE et le CPIE).

La gestion différenciée doit être développée davantage et améliorée.

3/ Animation et promotion de la démarche

La commune met en avant le label sur son site internet à travers la page « fleurissement ». Attention, ce n'est plus un concours mais un label. Le fleurissement est l'un des critères pris en compte par la grille d'évaluation. Aujourd'hui, le label prend en compte un certain nombre d'aspects liés à la qualité du cadre de vie, bien au-delà du fleurissement. Le jury vous invite à faire apparaître le logo « Villes et Villages Fleuris » sur vos autres supports de communication (bulletin municipal, affiches, panneaux d'information...).

Plusieurs animations et actions pédagogiques sont mises en place : marché aux fleurs, concours des maisons fleuries, ateliers de jardinage avec les enfants, Journées du Patrimoine, Canimarche, foire au fromages, courses hippiques...

4/ Patrimoine végétal et fleurissement

La commune dispose d'un très beau patrimoine arboré. Cependant, il est indispensable de matérialiser un inventaire global (zones de ville et zones naturelles) conforté par un plan de gestion, et garder absolument des arbres en port libre.

Attention à la protection et la préservation des arbres dans les projets futurs. Dans le cadre des nouvelles plantations (projets et autres), la commune peut se faire accompagner et être accompagnée financièrement par la région avec le « plan 1 million d'arbres ». Le jury recommande fortement, dans le cadre des plantations et surtout sur le « parc urbain », de planter des espèces indigènes. Vous pouvez vous renseigner sur l'opération « plantons le décor » ou encore sur la « marque végétal local » (vegetal-local.fr).

Attention aux pieds d'arbres, il est important de laisser un ourlet enherbé tout autour afin de les protéger et de les préserver des coups de rotofil.

Le jury vous conseille de choisir des végétaux adaptés aux lieux et aux sols et de vous orienter sur des arbres à grand développement en prenant en compte les réseaux.

Dans le cadre du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), il est indispensable de mettre en place des actions de préservation des arbres et des linéaires de bocage pour leur pérennité.

Le jury a constaté une belle diversité botanique des arbustes et une belle préservation des haies. Attention cependant à la taille au carré des arbustes, le port libre est à privilégier.

Pensez à développer des zones de fauche tardive avec exportation, notamment dans les venelles et dans le bassin d'exportation.

La commune présente un fleurissement de qualité. La diminution des jardinières est à poursuivre (par exemple, les deux bacs devant la mairie ne sont pas pertinents) et la part des vivaces est à augmenter. Au niveau des volumes, il faut un tiers de bac ou contenant et deux tiers de volume de fleurissement.

5/ Gestion environnementale

Le jury vous encourage à réaliser le projet d'inventaire faune/flore avec les écoles.

Il est indispensable de récupérer les eaux de pluie afin d'assurer un arrosage plus durable du fleurissement hors-sol. Le jury vous invite à installer des cuves de récupération des eaux pluviales, si possible sur les bâtiments communaux.

Les zones d'éco pâturage et le broyage de branches pour en faire du paillage sont de bonnes initiatives.

6/ Qualité de l'espace public

Une réflexion est à mener sur la mise en valeur du patrimoine bâti, notamment sur le ravalement des façades.

Le mobilier urbain mériterait d'être mieux entretenu.

Le jury a remarqué la présence de plusieurs déchets au cours de la visite.

7/ Analyse par espace

Le terme « parc urbain » n'est pas forcément adapté au lieu.

Dans le cadre du projet de contournement de la RN2, il est impératif de prévoir des plantations d'arbres.

La commune a de beaux projets d'espaces naturels au niveau des chemins de mémoire, de chemins pédestres, équestres et de mobilités douces.

CONCLUSION

Après délibérations, le jury régional a décidé de maintenir le label « 3 Fleurs ». Il vous invite à poursuivre vos efforts et à réaliser les projets tels qu'ils ont été présentés en prenant bien en compte ses remarques. N'hésitez pas à vous faire accompagner par des structures spécialisées dans la réalisation de ces projets.

Le prochain passage du jury aura lieu en 2025.